

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 10 avril 2009
(convocation du 30 mars 2009)

Aujourd'hui Vendredi Dix Avril Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUPOUY Alain, M. EGIRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELLIER Muriel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita à partir de 10 h 40
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
Mme FAYET Véronique à Mme LAURENT Wanda à partir de 12 h 15
M. FLORIAN Nicolas à M. POIGNONEC Michel
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. DUCHENE Michel
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain
M. LAMAISSON Serge à Mme. BALLOT Chantal
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle à partir de 10 h 40 et jusqu'à 11 h 15
Mme. BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques
M. BOUSQUET Ludovic à M. ROBERT Fabien

M. DELAUX Stéphan à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10 h 15
M. DUCASSOU Dominique à Mme. PIAZZA Arielle
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 50
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
Mme PARCELLIER Muriel à Mme WALRYCK Anne jusqu'à 10 h 30
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
M. REIFFERS Josy à Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à partir de 10 h 30
M. SENE Malick à M. DAVID Alain jusqu'à 10 h 40 et M. EGIRON Jean-François à partir de 10 h 40

LA SEANCE EST OUVERTE

**Fonds Conjoncturel de Solidarité - Année 2009 - Programme de travaux
d'assainissement Eaux Usées/Eaux Pluviales - Adoption**

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Conseil de Communauté, lors de sa séance du 30 mars 1992, s'est prononcé favorablement pour la création d'un Fonds Conjoncturel de Solidarité pour l'Assainissement.

Dès 1992, il était apparu opportun d'instaurer un Fonds Conjoncturel de Solidarité, pour les opérations d'eaux usées et d'eaux pluviales, dont les objectifs étaient les suivants :

- la réduction des écarts de niveau d'équipement des communes entre elles,
- le renforcement des ouvrages d'eaux pluviales de desserte des secteurs inondés,
- l'amélioration de la protection du milieu naturel contre les pollutions par les eaux usées ou même par les eaux pluviales dans certaines zones sensibles.

Dès l'origine, ce Fonds a été constitué afin de répondre aux besoins importants de certaines communes en matière de financement de travaux, le coût des opérations ou des équipements à mettre en place étant disproportionné par rapport aux possibilités financières offertes par les crédits de programmation secondaire. Le financement du Fonds Conjoncturel de Solidarité a été assuré par une stabilisation puis une réduction des crédits de programmation secondaire.

De 1992 à 1996, les objectifs initiaux poursuivis par le Fonds Conjoncturel de Solidarité ont permis de réaliser d'importantes avancées qui ont justifié l'utilité du Fonds Conjoncturel de Solidarité et sa complémentarité avec les crédits de programmation secondaire. Les écarts de niveau d'équipement des communes de la Communauté Urbaine de Bordeaux ont été réduits de manière significative.

Aussi, le Fonds Conjoncturel de Solidarité a-t-il été maintenu jusqu'à aujourd'hui. En effet, afin de maintenir l'efficacité de ce Fonds, il est apparu nécessaire de veiller à ce que les crédits qui lui étaient affectés soient consommés à plus de 80% dans l'exercice budgétaire correspondant.

Afin d'assurer le fonctionnement de ce Fonds, des critères techniques ont été définis corroborant les objectifs précités.

Ils sont de deux natures différentes : des critères d'exclusion, des critères d'éligibilité.

Des critères d'éligibilité

- intérêt général : opérations intéressant plusieurs communes,
- lutte contre les inondations : fréquence d'inondation par les eaux pluviales,
- protection des milieux récepteurs,
- amélioration de la qualité des milieux récepteurs (ruisseaux, étangs).

Des critères d'exclusion

- Les transferts de crédits du programme secondaire Assainissement vers ceux de la voirie,
- le refus d'approbation des opérations par le Maire d'une commune concernée,
- l'insuffisance du niveau d'études de l'opération : un Avant Projet (A.V.P.) doit être au minimum réalisé,
- la persistance de préalables de diverses natures (techniques, fonciers, réglementaires).

Ces deux derniers critères ont une incidence importante sur la programmation dans le temps.

A l'examen de ces divers paramètres, chaque année, des programmes annuels de travaux en Eaux Pluviales et Eaux Usées répondant aux critères d'éligibilité ont pu être inscrits au titre du Fonds Conjoncturel et ce, en fonction d'une liste d'opérations élaborée à partir des demandes des Maires et de la dotation budgétaire retenue pour l'année considérée.

Dans cette logique et afin d'améliorer encore le taux de consommation des crédits, il vous est proposé d'adopter le programme de travaux à inscrire au titre du Fonds Conjoncturel de Solidarité transformé en fonds de proximité pour l'année 2009, arrêté à partir de la dotation budgétaire inscrite au Programme Prévisionnel d'Investissement 2009 / 2013 selon les tableaux fournis en annexe, selon la répartition et pour le montant suivant :

Eaux pluviales

- Dotation 2009 : 2 935 000 € TTC

A imputer au budget principal, chapitre 23, Compte 2315, Fonction 8310 ; CRB O200, Programme PB.

Eaux Usées

- Dotation 2009 : 5 950 000 € TTC

A imputer au budget annexe assainissement, Chapitre 23, Compte 2315, CRB O200, Programme UB,

Il s'agit, aujourd'hui, de doter ce Fonds susceptible d'être transformé en Fonds de Proximité, des dotations budgétaires allouées au titre du Fonds Conjoncturel de Solidarité.

Des adaptations pourront être proposées en fonction de l'avancement des opérations.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- adopter le programme 2009 des travaux d'assainissement E.U./E.P. dans le cadre du Fonds de Proximité.

- décider de la réalisation du programme, sous réserve du vote du budget.

- autoriser la signature des actes nécessaires à la conduite des travaux d'assainissement correspondants.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 10 avril 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
11 MAI 2009

PUBLIÉ LE : 12 MAI 2009

M. JEAN-PIERRE TURON